

LES MÉDIAS AU SÉNÉGAL : OUTIL DE SENSIBILISATION OU DE BANALISATION DES VBG?

LES CAHIERS DU GESTES

Mars 2014

UNE CONFIANCE DES POPULATIONS À PRESERVER ET PÉRENISER

Les données issues de l'enquête ménage montrent qu'à 93% la population estime que les médias doivent relayer les informations sur les Violences Basées sur le Genre. Elle estime que le mode de traitement des VBG participe principalement à sensibiliser (70%), à informer (64%), à éduquer (48%) les populations sur la question. Qui plus est, 44% affirment que cela participe à la diminution du phénomène. Par ailleurs, pour ce qui concerne la participation des médias à banaliser et à accroître le phénomène, 9% et 11% la population enquêtée pense respectivement que c'est le cas. Ce qui représente des taux faibles par rapport aux premières modalités citées. Ce qui montre la confiance des populations aux médias. Et, plus haut, les enquêtes ont démontré que les populations pensent que les médias ont une très forte influence sur leurs comportements. De fait, la responsabilité morale et sociale des médias se pose comme un élément important de la recherche. En effet, au-delà des affirmations et des statistiques, il faut analyser le rôle des médias en rapport à une analyse approfondie de la question tout en identifiant son rôle dans la prévention des VBG. C'est tout le sens de ce policy brief fruit d'une analyse de contenu des données d'enquêtes qualitatives auprès des médias et de recensions de journaux, émissions radio et télévision.



CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le paysage médiatique sénégalais est marqué par deux périodes essentielles. Celle des indépendances aux années 1990, est marquée par un quasi monopole des médias publics où la diffusion de l'information sociale est essentiellement orientée vers une approche de propagande, omettant de fait tout ce qui est en rapport avec les droits humains comme la question des VBG. A partir des années 1990, l'avènement du pluralisme médiatique renforce le débat public et ouvre les perspectives plus larges sur les droits humains.. Ce pluralisme médiatique s'est accompagné et renforcé par le développement d'internet et des TIC en général a favorisé l'essor de nouveaux types de supports comme les sites d'information, les réseaux sociaux et les blogs qui revendiquent le statut de médias au même titre que les supports classiques.

L'accroissement et la diversité de l'offre médiatique au Sénégal s'est accompagnée d'une redynamisation du mouvement associatif au sein de la corporation. Ainsi, à côté du syndicat des professionnels de l'information et de la communication (le Synpics) on a noté l'émergence d'autres structures œuvrant dans la défense des intérêts des acteurs. C'est le cas de la convention des jeunes reporters créé en 2004, du Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (Cdeps) créé en 2008 et de l'Association des Editeurs et Professionnels de la Presse en Ligne (APPEL) créé en 2011 et plus récemment l'Association des Journalistes contre les Violences et les Abus sexuels (AJVA).

Pour accompagner cette dynamique, des réaménagements ont été observés au niveau du dispositif institutionnel de contrôle et de régulation des organes de presse. L'autorité de régulation, le HCA, s'est muée en CNRA afin de mieux jouer son rôle de garant de la bonne application des textes pour un plus grand respect des libertés individuelles et autres libertés des citoyens conformément à la constitution de notre pays en son article 8. Mais force est de constater que le cadre légal

et réglementaire en vigueur peine à s'adapter au nouveau contexte. Des concertations sont menées depuis 2005 entre l'Etat, les acteurs du milieu et la société civile pour l'adoption d'un nouveau code de la presse sans succès.

Le système d'autorégulation a connu également une évolution avec le remplacement en 2009 du CRÉH (Le Conseil pour le respect de l'éthique et de la déontologie) par le CORED (Comité d'Observation des Règles d'Éthique et de Déontologie) pour veiller au respect des règles d'éthique et de déontologie édictés par la corporation. La mise sur place d'une telle organe est importante surtout dans l'analyse des VBG qui requiert une déontologie et une éthique profonde dans leur traitement.

En dépit de ces avancées majeures, des défis importants se dressent encore face à la presse. Il s'agit de la précarité de l'environnement économique et du déficit de formation dont souffre une bonne partie des acteurs du milieu. A cela s'ajoute le nivellement croissant par le bas occasionné par la forte concurrence et l'hypermédiatisation qui occultent certains principes éthiques et déontologiques dans le traitement et la diffusion de l'information.

TRIBUNAL D'AFFAIRES FLAGRANTS DÉLITS DE DAKAR
Affaire du jour
«Diallo Boutiquier» viole une fillette de 3 ans et écope de 10 ans de prison ferme

Projet de recherche réalisé avec le soutien financier et technique du

 **IDRC** | **CRDI**
International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

 **Canada**

ASPECTS THÉORIQUES

De nombreuses études ont été effectuées sur les médias en société. Elles ont porté entre autres sur les conditions de production et de réception des contenus médiatiques mais c'est sans doute la relation émetteur/récepteur qui a le plus retenu l'attention des spécialistes. Elle a été à la base de plusieurs assertions théoriques dont deux qui nous intéressent particulièrement en ce sens qu'elles expliquent de manière spécifique comment les médias peuvent influencer les comportements des acteurs dans une société donnée. Il s'agit de la théorie des effets et des théories sur la réception et les usages.

La théorie des effets se présente sous deux versions : une première apparue dans l'entre-deux-guerres qui considère que les médias ont un effet direct et immédiat sur leur public à travers le modèle stimulus-réponse (théorie des réflexes conditionnés) ou la piqure hypodermique. Aujourd'hui les chercheurs s'accordent à dire que cet effet supposé des médias est inopérant.

La seconde version plus relativiste soutient que l'effet des médias sur les publics n'est ni systématique ni immédiate. Il est plutôt indirect et limité (théorie des flux à deux temps, influence des leaders d'opinion, phénomène de l'exposition sélective, dissonance cognitive, approche phénoménistique).

Les théories sur les usages des médias et la réception des messages se démarquent elles aussi du schéma vertical de la persuasion et de l'idéologie de la culture de masse en insistant sur les capacités des publics à prendre de la distance par rapport au message des médias. L'attention n'est donc plus focalisée sur l'effet absolu des messages médiatiques sur les individus mais plutôt sur ce que ces derniers font

des médias (sélectivité prospective). Ceux-ci doivent par conséquent tenir compte des besoins et aspirations des usagers dans l'élaboration de leurs grilles programmatiques.

L'étude que nous présentons s'inscrit dans la perspective des principes dégagés par ces théories. Elle cherche à voir comment mettre les médias de masse au cœur du dispositif de sensibilisation et de la lutte préventive contre les violences basées sur le genre (vbg), un phénomène reconnu aujourd'hui par les instances nationales et internationales de lutte pour les droits de l'homme comme un fléau social en raison de ses conséquences néfastes sur le processus de développement des sociétés contemporaines.

Il appelle ainsi à une mobilisation sociale et à un changement radical de comportement. Or une bonne partie de la stratégie pour l'atteinte de cet objectif majeur est basée sur la prévention à travers la sensibilisation de masse via des canaux appropriés d'information et de communication.

Les médias jouent un rôle important dans la formation de l'opinion publique. Ils peuvent

influencer les autorités à la prise de décisions politiques et au changement de comportement en informant sur les tendances du phénomène, sur des pratiques favorisant sa propagation et enfin sur ses nuisances au sein de la société. Les médias sont également en mesure d'éduquer leurs publics sur les mesures préventives contre le phénomène et les conditions de leur opérabilité.

Cette contribution à la fois salutaire et décisive des médias ne peut être effective que si l'environnement dans lequel évoluent ces supports, leurs objectifs et moyens d'action cadrent avec cet objectif majeur. Et c'est tout l'enjeu de la présente étude. Il s'agit de voir dans le fonctionnement actuel des médias, dans l'offre de service proposé, quel est le niveau de prise en charge des questions de VBG ?, quels sont les aspects positifs et les manquements ? Quelles propositions et recommandations pour la mise en place d'une démarche plus adaptée au contexte et enjeux actuels ?

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les médias peuvent être des outils efficaces de prévention contre les vbg... L'enquête ménage effectuée dans le cadre de cette étude montre que les sénégalais dans leur grande majorité accordent une grande confiance aux médias comme outils d'information et de sensibilisation (77%).

Cette opinion est largement partagée par les journalistes que nous avons interrogés. Ils pensent à l'unanimité que l'implication des médias dans la lutte contre le phénomène est indispensable. Ils trouvent surtout leur action salutaire et primordiale pour ce qui est de la prévention primaire et secondaire.

Les VBG ne sont ni spécifiquement ni systématiquement pris en charge par les médias. Comme tout fait de société, il existe, au sein des rédactions, des cadres ou mécanismes qui permettent de les traiter selon leur importance par rapport à l'actualité nationale et en fonction des gains supposés ou réels qu'elles peuvent apporter aux organes de presse. Ici le calcul du gain s'opère en fonction des ventes possibles que le traitement d'une information peut permettre d'avoir. Si le phénomène a particulièrement intéressé les médias dernièrement, c'est bien du fait de son incursion subite dans les débats publics nationaux avec la nomination du président de la république comme Ambassadeur du comité mondial de lutte contre les VBG et aussi l'augmentation du phénomène et sa production dans des lieux insoupçonnés.

Dans la presse écrite, les vbg sont traités au niveau des desks « Société » ou des rubriques « Faits divers » ou « People » des quotidiens. Mais il n'y a pas de journaliste spécifiquement dédié au traitement de ces faits et ceux qui sont amenés à les traiter n'ont pas reçu de formation spécifique, ce qui justifie l'absence de reportages ou de dossiers thématiques approfondies sur les VBG exceptées lors de journées spécifiques dédiées aux femmes

AU NIVEAU DES RADIOS COMMERCIALES

il existe des émissions thématiques consacrées aux faits de société y compris les VBG. Elles sont présentées sous un format interactif qui permet aux auditeurs de s'exprimer sur un fait sur la base d'un témoignage de la victime ou de ses proches. Le but déclaré de ces émissions est de sensibiliser sur des problèmes, elles constituent également de puissants moyens pour capter des fonds avec l'usage du service vocal. En outre, ces radios disposent généralement d'une rubrique « journal des faits divers », il s'agit de « Teus » ou « Khalass » pour les plus connues diffusées matinalement. Ce sont des émissions très suivies basées sur le témoignage de la victime (ou de ses proches). Celle-ci peut dans certains cas trouver une issue heureuse à son problème mais la portée éducative de ces émissions reste encore à prouver.

AU NIVEAU DES RADIOS COMMUNAUTAIRES

Elles présentent une palette d'émissions à contenus interactifs traitant de faits de société. Ce sont des émissions très suivies au niveau local et qui peuvent jouer un rôle important dans la prévention primaire et secondaire des problèmes de société. Mais elles ne survivent généralement pas au retrait du bailleur ou sponsors de l'émission (Ongs, fondations, faitières, bonnes volontés, etc). Un responsable d'une radio communautaire à Pikine nous a révélé que ses auditeurs lui réclament encore des émissions qu'il a dû retirer de la grille des programmes faute de moyens financiers.

AU NIVEAU DE LA TÉLÉVISION

La plupart des grandes chaînes de télévision disposent d'émissions thématiques quotidiennes permettant de prendre en charge le traitement des vbg. Il s'agit par exemple de toutes ces émissions interactives ayant pour cible la femme au foyer puisque diffusées le matin entre 09h et 12 h et présentées en langues nationales par des femmes avec des titres évocateurs, relatifs à l'espace domestique et qui participent à reproduire les rôles et statuts sociaux des femmes comme par exemple : Keur Gui sur la 2 stv, Wareef sur la Tfm et Yoor Yoor sur Walf tv, « Feem ci Keur » sur Sen tv, « Jeeg ak Kereum » sur la RTS. Dans la semaine du 30 Septembre au 06 Octobre 2013 toutes ces télévisions ont consacré au moins une émission au phénomène des Vbg.

La RTS dispose également d'une émission quotidienne « Takussan » diffusée dans l'après-midi et traitant de la condition féminine et de la vie au foyer. L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) a noué avec cette chaîne un partenariat qui permet à une de ses membres de venir tous les jeudis exposer pendant 10 mn sur un aspect relatif aux droits des femmes. L'émission du Jeudi 30 Septembre 2013 été consacrée à la problématique des vbg, les violences conjugales et le viol notamment. Il existe également des émissions hebdomadaires ou mensuelles diffusées aux heures de grandes écoutes telles que « Leral » de la RTS ou « Jiguen » de Walf TV, « Jegemar » tfm, « Femme Africaine moderne » de la 2s tv. Ce sont des plateaux qui permettent d'analyser un phénomène social en profondeur en mettant en confrontation plusieurs acteurs, plusieurs points de vue. Elles se positionnent comme des moyens de sensibilisation et de prévention sur les problèmes de société.

LE MODE DE TRAITEMENT EST SOUVENT BIAISÉ

En analysant les pratiques journalistiques, on se rend compte que le traitement des vbg est souvent biaisé par deux écueils majeurs. La première est consécutive à certaines caractéristiques du métier et la seconde à la spécificité des vbg. Les résultats ont montré qu'au niveau de la

presse écrite, c'est la recherche du sensationnel qui domine avec une forte prépondérance d'articles qui sont en rapport avec le sang et le sexe. L'analyse de contenu des articles montre que sur les 23 articles parus dans la semaine du 19 au 25 Mars 2014 les 14 parlent de violences sexuelles (viol et pédophilie), les 8 traitent de violence physique (coups et blessures volontaires) et 1 seul traite de violence économique. Et même pour cette catégorie de violence, les journalistiques se focalisent généralement sur les cas de viol faisant l'objet d'un procès conférant ainsi un traitement partiel du phénomène. En effet, les journalistes traitent plus de cas de VBG fondés sur des informations secondaires recueillies auprès des tribunaux plutôt que sur des informations primaires recueillies sur le terrain. Cette approche du traitement médiatique, participe souvent à la banalisation des cas de VBG qui se retrouvent ainsi, dans les rubriques de faits divers à côté des cas de vols et de recels.

Dans l'analyse des journalistes, la dimension factuelle est privilégiée avec le compte-rendu d'audiences publiques des tribunaux sous forme de chroniques judiciaires usant parfois d'un champ lexical peu adapté aux publics. Rares sont les articles de fonds tels que les reportages ou dossiers fouillés permettant de cerner le problème dans toutes ses dimensions. Les impératifs financiers et les soucis de rentabilité économique poussent les responsables des organes à privilégier les aspects mercantiles au détriment du traitement à visée éducative. Ainsi, au lieu d'être considérés comme des problèmes sociaux auxquels il faut apporter des solutions, les vbg sont relégués au rang de simples et banals faits divers.

Cette banalisation dans le traitement est parfois indexée comme étant une des causes de la propagation du phénomène. La diffusion de contenus à caractère pornographique ou dévalorisant l'image de la femme par les journaux dits « people » ou à la télé aurait un effet multiplicateur sur le phénomène. Mais cette affirmation ne peut être tenue pour absolue puisqu'il n'existe pas d'études spécifiques qui relient directement le comportement des auteurs de vbg à la consommation de contenus médiatiques. L'action des médias ne peut être qu'un facteur aggravant dans une chaîne de causalité à côté des facteurs sociaux, économiques, socio-politiques et personnels.

Au niveau de l'audiovisuel, on observe également le primat des violences à caractère sexuel (le viol surtout) mais le traitement proposé est quelque peu différent. Mis à part les émissions de faits divers qui sont peu éducatives, la plupart des émissions au niveau des médias audiovisuels se font selon un format interactif qui permet de débattre sur le phénomène. Les plateaux de télé sont de réelles occasions d'analyse en profondeur des problèmes sociaux. Cependant, la plupart de ces médias n'ont pas une couverture nationale qui leur permet d'atteindre le Sénégal des profondeurs. Cela permet de se rendre compte de la place des médias publics parce qu'ils sont généralement les seuls à avoir cette couverture nationale. C'est le cas de la Radio Sénégal International (RSI) qui dispose d'une émission bihebdomadaire exclusivement dédiée aux questions genres : il s'agit de l'émission « actuel » diffusé le Samedi de 11h à 12h.

L'autre difficulté majeure qui biaise le traitement des vbg concerne les contraintes spécifiquement liées à l'accès à l'information. La rétention d'informations par les autorités administratives et judiciaires de même que la difficulté d'approcher les victimes et leurs proches posent parfois problèmes. Ceci s'explique d'une part par le fait que les VBG demeurent essentiellement confinées dans l'espace privé. D'autre part, par le fait qu'il n'existe pas une forte collaboration entre les institutions et organisations qui s'occupent de ces questions et les médias. Ce qui constitue une contrainte pour une prévention efficace des VBG. Pourtant, il existe un potentiel à exploiter

DE BONNES PRATIQUES À VULGARISER

Si la presse écrite constitue le principal vecteur de traitement des VBG, la radio et la télévision proposent des émissions destinées à la sensibilisation et à l'information sur le VBG et sur d'autres faits divers. L'enquête a montré que malgré les manquements notés dans le niveau de prise en compte des vbg par les médias, il existe de fortes potentialités à exploiter pour une meilleure implication des médias dans la prévention de VBG.

Il s'agit d'abord au plan individuel de l'engagement militant de certains journalistes ou animateurs au nom des droits de l'homme et de la protection couches vulnérables. Certains sont membres d'Amnesty International et participent à des campagnes de sensibilisation contre les vbg au niveau international. D'autres ont créé des associations de lutte contre les vbg et mènent des actions de terrain. D'autres mettent en place des supports médiatiques exclusivement dédiés à la promotion de la femme et à la valorisation du statut de la femme au sein de la société à l'image du site internet www.moussoko.com.

Au plan collectif, les journalistes s'organisent autour d'associations de lutte contre le phénomène. C'est le cas par exemple de l'AJVA (l'association des journalistes contre le viol et les abus sexuels) créé en 2009 et du Réseau des Journalistes et Animateurs pour la Protection de l'Enfant (Rejape) qui a été ressuscité après quelques années de léthargie lors d'une AG tenue le Samedi 4 Janvier 2014 dans les locaux de la Direction de la Protection de l'Enfance. Certains organes comme l'APS ont érigé au sein de leur rédaction un poste de responsable du volet genre qui est une sorte de point focal des organismes de femmes, des ONG au sein de l'agence de presse. L'existence de ce volet permet une meilleure prise en charge de la question genre au niveau de l'organe et facilite la couverture des activités des femmes par l'agence. Autant d'initiatives à ne pas négliger si on veut impliquer davantage les médias dans la lutte contre les VBG.

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIVITÉS AVEC LES JOURNALISTES

Durant l'atelier du 17 décembre 2013 organisé par le GESTES en partenariat avec l'AJVA (association des journalistes contre les violences et abus sexuels) et le CLVF (Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes), deux principales activités ont été réalisées:

- La discussion des données qui rendent compte du traitement par les médias des violences basées sur le genre (VBG)
- L'élaboration d'un plan de travail pour impliquer les journalistes dans la lutte contre les VBG en vue de rendre public le débat sur les VBG.

1. LA DISCUSSION DES DONNÉES QUI RENDENT COMPTE DU TRAITEMENT PAR LES MÉDIAS DES VBG

Les journalistes ont souligné l'importance - D'ouvrir une nouvelle fenêtre dans le traitement des VBG pour dépasser la tendance dominante qui reste les comptes rendus du phénomène. Dans cette perspective, il faut donner la parole non seulement aux journalistes mais aussi aux psychologues pour analyser les VBG en profondeur. Les médias sont des entreprises commerciales, elles ne peuvent pas éluder complètement le sensationnel dans leur manière de traiter l'information. Toutefois, il faut savoir allier le sensationnel et l'information utile, d'où la pertinence du renforcement des capacités des journalistes.

- De former les journalistes et surtout de promouvoir les radios communautaires pourraient améliorer le traitement des informations sur ces questions sensibles. Les grands groupes de presse privilégient l'aspect mercantile, de ce fait ils ne traitent que les phénomènes qu'elles peuvent vendre. Les informations sur les sujets tels que les VBG n'attirent pas trop le grand public. de renforcer les capacités des reporters pour un meilleur traitement des phénomènes de violence, ensuite, encourager la création de d'associations œuvrant pour la lutte contre les VBG.

-de revoir le traitement du phénomène. Les reportages doivent amener les auditeurs à changer de comportement et renforcer l'arsenal juridique sur le viol et les abus sexuels en augmentant les peines relatives et en procédant à une «castration chimique».

Ces points de discussions soulevés par les participants justifient l'élaboration d'un plan de travail, car comme l'a souligné l'un des journalistes : « les journalistes sont eux-mêmes, parfois mal informés et formés, en plus, ils s'informent souvent tardivement sur les faits. Pour suivre le phénomène depuis sa genèse jusqu'à son jugement, les journalistes doivent s'informer le plus rapidement ».

2. L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE TRAVAIL POUR IMPLIQUER LES JOURNALISTES DANS LA LUTTE CONTRE LES VBG EN VUE DE RENDRE PUBLIC LE DÉBAT SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.

Il a été observé que les VBG faisaient l'objet d'une couverture insuffisante dans les médias. D'une manière générale, les questions de

genre sont faiblement traitées dans les médias. Diffuser des informations qui en mettent en lumière les priorités sexospécifiques participent à réduire les disparités et les déséquilibres de genre qui peuvent être des facteurs générant des violences basées sur le Genre. Selon le rapport GMMP (Projet mondial de monitoring des médias, 2010), seulement 6% des reportages soulignent des questions d'égalité ou d'inégalité de sexe.

En partant de ce constat général, au cours de l'atelier du 17 décembre, le GESTES et l'AJVA ont élaboré une proposition de plan de travail pour impliquer les journalistes et leurs réseaux dans la lutte contre les VBG. Dans ce plan, un ensemble d'activités a été défini. Ces activités seront mises en œuvre conjointement par les journalistes et le GESTES. Il s'agit notamment de former les journalistes et de mener ensemble des campagnes de communication et de sensibilisation aussi bien auprès des populations que des patrons de presse. Ces formations permettraient de renforcer les capacités des journalistes dans la compréhension et l'analyse des concepts liés aux violences basées sur le genre. Les principaux bénéficiaires de ces activités sont les journalistes et les populations. L'implication des journalistes dans la lutte contre les VBG participe à rendre public le débat sur les violences basées sur le genre pour de meilleures actions de prévention. Elle permettrait également de déplacer le traitement des VBG du domaine de la banalité car traités dans les faits divers pour en faire des sujets de reportage. Dans une perspective de reddition des comptes adoptée dans cette recherche, cet aspect est fondamental. Pour dérouler ces activités le GESTES, les journalistes et leurs associations chercheront des financements auprès des acteurs institutionnels et organisations qui s'activent dans la lutte contre des VBG (Ministères, organisations internationales etc.) Le GESTES propose un budget, mais aussi bien le GESTES que l'AJVA participe à la levée de fonds.

EQUIPE DE RECHERCHE

Dr. Fatou DIOP, Sociologue,
Coordonnatrice du projet

Dr Rosalie DIOP, Socio
démographe, Pr. Babaly SALL,
Juriste

Dr El Hadji Malick SY CAMARA,
Socio anthropologue

Dr Sara NDIAYE, Sociologue

Dr. Alpha BA, Sociologue,

Dr. Zeinab KANE, Juriste spécialisée
en Genre et Droits Humains

M. El Hadj FAYE, Sociologue

M Aboubakar S. SONKO, Ingénieur
Informaticien Spécialisé en Web.2

M. Ousmane NIANG, Sociologue

Mlle Maramé CISSE, Sociologue,

Mlle. Fatou DIOR DIENG, Sociologue

M. Mouhamadou Ibnou A KONTEYE,
Sociologue

M. Mansour DIAGNE, Sociologue

M. Diabel NDIAYE, Sociologue



GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES GENRE
ET SOCIETES

Salle 15, bâtiment de la recherche,
Université Gaston Berger, Saint-Louis,
BP 234,

Tel.: 00221339613203

Email: gestes@ugb.edu.sn

www.gestes-ugb.org



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>